



Conditions générales concernant les inscriptions aux formations inter-entreprise

Pour que l'inscription du ou des stagiaires soit considérée comme définitive, la convention de formation doit être retournée et reçue signée en nos locaux au plus tard 15 jours avant la date d'ouverture du stage. Tout stage commencé est facturé intégralement.

Les demandes d'annulation d'inscription doivent impérativement être confirmées par écrit (courrier, fax, e-mail). Toute demande d'annulation d'inscription non écrite est réputée nulle.

En cas d'annulation par le client moins de 15 jours calendaires avant le début du stage, l'intégralité du montant de la formation reste due à RITME.

Sera considérée comme reportée toute formation dont la date de début du stage survient dans un délai de deux mois calendaires suivant la date initialement fixée. Tout report du début de stage au-delà de cette période de deux mois calendaires ne sera pas considéré comme un report mais comme une annulation.

En cas de report par le client entre le 15^{ème} et le 11^{ème} jour calendaires avant le début du stage, RITME facturera une indemnité de report au client. Cette indemnité sera égale à 30% du montant total de la session reportée.

Toute demande de report survenant dans un délai inférieur à 10 jours calendaires de la date de début du stage sera considérée comme une annulation de la formation.

RITME se réserve le droit d'annuler toute formation en cas de force majeure (manque de stagiaires, maladie de son Consultant Formateur, ...) sans dédommagements, ni pénalités au client. Le client pourra alors choisir une autre date de formation ou annuler sa commande sans pénalités.

RITME ne pourra être tenu responsable des frais engagés par le client ou dommages conséquents à l'annulation d'une formation ou de son report à une date ultérieure.

En cas de suppression du stage par RITME, l'intégralité des sommes payées à RITME sera restituée au client.

L'absence ou l'abandon au cours du stage de certains participants ne pourra remettre en cause le prix convenu et annoncé dans la proposition.

Nous vous offrons la possibilité de remplacer à tout moment le stagiaire empêché par une autre personne ayant le même profil et les mêmes besoins.